

Paris, le 27 janvier 2021

|  |  |
| --- | --- |
| **Sophie Cluzel***Secrétaire d’État auprès du Premier Ministre en charge des personnes handicapées* | **Adrien Taquet***Secrétaire d’Etat auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé en charge de l’Enfance et des Familles* |
|  |  |

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Sophie Cluzel et Adrien Taquet veulent amplifier les solutions innovantes
pour l’accueil des enfants confiés à l’Aide Sociale à l’Enfance en situation de handicap**

Sophie Cluzel, Secrétaire d’Etat auprès du Premier Ministre en charge des Personnes Handicapées, et Adrien Taquet, Secrétaire d’Etat auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé en charge de l’Enfance et des Familles, ont réuni aujourd’hui des acteurs portant des solutions innovantes sur la situation des enfants placés auprès de l’Aide Sociale à l’Enfance (ASE) en situation de handicap.

La stratégie de prévention et de protection de l’enfance comporte une mesure nouvelle visant à créer ou à étendre des dispositifs d’intervention adaptés aux problématiques croisées de protection de l’enfance et du handicap pour les enfants confiés à l’aide sociale à l’enfance (ASE) et disposant d’une orientation de prise en charge et d’accompagnement totale ou partielle au sein d’une structure médicosociale (ITEP, IME…). Dès 2020, des équipes pluridisciplinaires, ayant une expérience croisée sur les questions relevant du handicap et de la protection de l’enfance, ont été mises en œuvre sur certains territoires. Ces équipes apportent appui et expertise notamment aux structures d’accueil de la protection de l’enfance, aux familles d’accueil et aux parents.

Le rapport de l’IGAS, commandé par Adrien Taquet en décembre 2019 et visant à dresser un état des lieux d’une situation trop longtemps ignorée qu’est l’hébergement des mineurs de l’ASE à l’hôtel vient d’être rendu public le 25 janvier 2021. La mission a ainsi pu déterminer que le nombre moyen de mineurs accueillis à l’hôtel s’élevait à 5 % des jeunes de l’ASE, soit un total de près de 9 000 jeunes. Parmi les mineurs accueillis à l’hôtel ou en structure non autorisée ou habilitée au titre de l’ASE, figurent certains jeunes en situation dites « complexes » du fait de l’absence de mode de prise en charge adaptée ou d’une prise en charge éclatée entre l’Aide Sociale à l’Enfance et des structures relevant du secteur médico-social notamment.

Pour remédier à cette prise en charge trop souvent morcelée, de nombreux acteurs, tant locaux que nationaux, s’organisent, proposent des solutions pour mieux prendre en compte la dynamique de parcours des enfants concernés.

A l’issue de cette rencontre une initiative visant à déployer ces solutions innovantes sur l’ensemble du territoire va être lancée dans les prochains jours et formulera des propositions opérationnelles visant à accompagner tous les enfants de l’ASE en situation de handicap.

**Selon Sophie Cluzel, « les parties prenantes de terrain doivent être pleinement associées pour améliorer la prise en charge des mineurs confiés à l’Aide sociale à l’enfance au plus près des besoins spécifiques des jeunes en situation de handicap. »**

**Pour Adrien Taquet, « il est urgent de soutenir les structures qui proposent des solutions innovantes en favorisant leur développement et garantir une approche par le parcours de l’enfant en assurant la présence de certains professionnels dans leurs lieux de vie (psychologue, psychomotricien). »**

Sophie Cluzel et Adrien Taquet souhaitent continuer à développer toutes les solutions innovantes pour apporter des réponses concrètes et déployer les moyens nécessaires pour y parvenir.

Contact presse Secrétariat d’Etat chargé des Personnes handicapées

**seph.communication@pm.gouv.fr**

Secrétaire d'Etat auprès du ministre des solidarités et de la santé,
chargé de l'enfance et des familles

01 49 56 89 04

**sec.presse.enfance@sante.gouv.fr**